

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

<i>À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé</i>	Date 23.11.2021	Heure	Numéro 21.219	Département(s) DECS
	Annule et remplace			

Auteur(s) : Motion populaire du Mouvement Grève du climat	Lié à (facultatif) : ad
--	-----------------------------------

Titre : Pour une reconversion éco-sociale !

Contenu :

Pour faire face à la crise climatique et écologique et aux bouleversements sociaux qu'elle engendre, les citoyen-ne-s soussigné-e-s demandent au Grand Conseil d'enjoindre au Conseil d'État de proposer des mesures afin de :

1. mener une transition écologiquement durable et socialement juste de l'économie neuchâteloise ;
2. assurer des garanties sociales et des mesures d'accompagnement pour les travailleur-euse-s dont le métier disparaîtrait ou serait chamboulé par la crise ou les mesures mises en place pour la contrer ;
3. agir au niveau fédéral pour promouvoir des mesures semblables dans tout le pays ;
4. faire en sorte que les collectivités publiques neuchâteloises soient exemplaires.

Développement (obligatoire) :

Il n'est aujourd'hui plus possible d'avoir une économie socialement et écologiquement juste sans tenir compte des facteurs climatiques et environnementaux. En effet, les bouleversements écologiques et climatiques entraîneront des dégâts irréversibles sur notre environnement commun. Ces dégâts toucheront d'abord les membres les plus pauvres et les plus précaires de notre société. Plus nous attendrons avant d'agir, plus cette crise nous coûtera cher et plus les gens les moins aisés en pâtiront. Pour limiter la casse au maximum, il faut engager une reconversion éco-sociale de notre économie, de manière à préserver notre environnement tout en évitant de faire peser le poids des changements nécessaires sur certaines catégories de travailleur-euse-s.

De nombreux secteurs d'activité seront fortement impactés (agriculture, industrie du ciment, pêche, métiers liés à la construction...) et subiront très probablement des pertes d'emplois, voire des cessations complètes d'activité pour certains secteurs (raffinerie). Pour limiter au maximum les effets socialement néfastes de la crise climatique et écologique et des mesures prises pour la contrer, il faut prévoir des formations, voire des reconversions professionnelles permettant d'accompagner les bouleversements désormais inévitables tout en ne laissant personne de côté.

Une telle transition est possible, mais elle nécessite de comprendre les mécanismes de reconversion des métiers et des différents secteurs touchés. Dans ce but, il faudra pouvoir connaître et prédire l'évolution des différentes qualifications et compétences liées aux besoins de la transition écologique. Il faudra également repenser les objectifs des stratégies d'entreprises à moyen et long terme dans le but qu'elles soient cohérentes avec une neutralité carbone à l'horizon 2030. Il faudra développer les métiers durables et, au besoin, repenser la répartition du temps de travail.

Un aspect important sera de repenser complètement les systèmes de reconversion professionnelle. Il s'agira notamment de s'assurer que chaque salarié-e soit encadré-e et accompagné-e durant le processus (transition, formation, réinsertion, etc.) et que cette reconversion ne cible que des métiers prometteurs et en accord avec une société décarbonée.

La crise écologique et climatique est déjà là, nous n'avons plus le temps d'attendre. Nous devons sans tarder penser à une transition rapide, ambitieuse, courageuse, solidaire, écologiquement durable et socialement juste, qui ne laisse personne de côté !

Demande d'urgence : NON

Auteur ou premier signataire :

Emma Chollet Ramampandra, Granges 6, 2300 La Chaux-de-Fonds

Motion populaire munie de 151 signatures.